

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN**

**COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, et le seize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le 12 novembre 2021 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARRÉE Joël, maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARRÉE Joël, LEMOINE Gervais, MME. LEMOINE Virginie M. Le COUÉDIC Christian, MMES LUCAS Isabelle, BALAVOINE Nadine, GUILLEMIN Séverine, M. MOIGNO Patrick, MME DAUNY Odile.

ETAIT EXCUSES :

HAMON Patrick qui a donné procuration à M Joël CARREE
MORAND Jennifer qui a donné procuration à MME LEMOINE Virginie

SECRETAIRE DE SÉANCE : MM LEMOINE Gervais

Délibération n°1 16 11 2021

Validation devis QUALICITÉ : jeux d'éveil de plein air

Le maire expose

Dans le cadre du Plan de relance de l'investissement public pour les Communes du département des Côtes d'Armor et suivant l'arrêté du 12 avril 201 qui octroie une subvention à la commune de Merléac pour l'aménagement et la création d'un terrain multisports et jeux d'éveil de plein air pour enfants

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les propositions des jeux d'éveil de plein air reçues.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de l'entreprise QUALICITÉ Bretagne ZC3 du Radoir 56130 NIVILLAC pour une somme de 12 769.00 € HT

Délibération n° 2 16 11 2021

Nouvelles conditions du contrat groupe assurances statutaires

Monsieur le maire expose

Dans des courriers du 9 septembre et du 18 octobre 2021, Monsieur Vincent Le Meaux, Président du centre de Gestion expose les négociations qu'il y a eu entre le Centre de Gestion et le Compagnie d'Assurance CNP résultant de la **résiliation à titre conservatoire du contrat-groupe**.

En effet, l'assureur faisait valoir de très fortes majorations de taux pour l'ensemble de ses adhérents, motivant sa demande par la crise sanitaire inédite et ses conséquences, par les récentes et nombreuses évolutions réglementaires impactant financièrement les contrats, et par une santé financière précaire des compagnies, les incitant la résiliation de tous les contrats déficitaires.

Les négociations ont abouti sur les conditions contractuelles suivantes et prendrons effet à partir du 1^{er} janvier 2022

- Majoration des taux de 15% pour les contrats CNRACL des collectivités ayant moins de 30 agents avec les répercutions suivante, selon la franchise

Contrats tous risques selon franchise	Taux actuel	Taux 2022
15 jours franchise dur Maladie et Accidents	5.84%	6.72%

- Maintien du taux IRCANTEC à 095%
- Baisse des remboursements d'indemnités journalières à 90%
- Intégration des récentes évolutions règlementaires dans la couverture assurancielle.

Monsieur le Président du Centre de Gestion, demande aux maires de présenter ces évolutions. Il sera transmis un « dont- acte » au contrat avant le 31 décembre 2021 garantissant ainsi une continuité dans la couverture statutaire.

Le conseil municipal prend acte de ces nouvelles dispositions

Délibération n° 3 16 11 2021

Aménagement du bourg 2^{ème} tranche :

Le maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres et la décision prise par la Commission d'Appel d'Offre pour le marché de la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du Bourg 2^{ème} tranche : les travaux concernent la rue du Château , la place St Cornély , la rue du petit Goulan et la partie dans le bourg de la route de St léon.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier les travaux du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du bourg 2^{ème} tranche au bureau d'études OUEST AM pour un montant de 4000.00€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à ce marché

Délibération n° 4 16 11 2021

Contrôle des équipements récréatifs de l'école

Monsieur le maire expose

Les équipements récréatifs de l'école doivent être contrôlés tous les deux ans maximums. Il s'avère qu'il n'y a pas eu de contrôle depuis 5 ans sur notre site.

Pour l'Ecole du Château il s'agit de vérifier deux cages de handball et un panier de basketball.

L'entreprise SOLÉUS a été contactée pour qu'elle fasse une proposition commerciale.

Cette dernière se présente comme suit :

1 Forfait d'intervention pour un prix unitaire HT de 120.00€

Après avoir délibéré le conseil Municipal décide

- D'accepter la proposition de l'entreprise SOLÉUS
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à ce marché

Délibération n° 5 16 11 2021

Subventions exceptionnelles

Le maire expose :

L'amicale laïque a procédé à l'achat de livres pédagogiques pour l'Ecole du Château pour une somme de 51.31€ TTC.

Entendu qu'il revient à la commune de payer les charges pédagogiques, Monsieur le Maire propose d'octroyer à l'Amicale Laïque une subvention exceptionnelle de 51.31 € TTC, du montant de la facture des livres.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire

Délibération n° 6 16 11 2021

Plan de financement restauration de la chapelle St Jacques 3^{ème} tranche

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre connaissance du plan de financement pour les travaux de la 3^{ème} tranche de restauration de la chapelle St Jacques portant sur le clocher et les installations électriques.

Le plan de financement se présente comme suit :

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT JACQUES CLOCHER						
COUT OPERATION		SUBVENTIONS				
TRAVAUX	TRANCHE FERME HT	DRAC 2ème tranche	REGION 2ème TRANCHE 3	CONSEIL DEPARTEMENTAL TRANCHE 3	CONSEIL DEPARTEMENTAL plan de relance	AUTOFINANCEMENT
MAITRISE D'ŒUVRE	19 232.00 €	10 577.60 €	5 769.60 €			
Mission SBS	1 755.00 €	965.25 €	526.50 €			
LOT n°1 : MACONNERIE PIERRE DE TAILLE INSTALLATION CHANTIER	33 287.12 €	18 307.92 €	9 986.14 €			
LOT n°2 CHARPENTE	39 500.00 €	21 725.00 €	11 850.00 €			
LOT n°3 COUVERTURE	63 272.72 €	34 800.00 €	18 981.82 €			
LOT n°4 :ELECTRICITE	12 887.55 €				10 310.04 €	
PROVISION HAUSSE ET ALEAS 5%	8 496.72 €	4 673.20 €	2 549.01 €			
TOTAL	178 431.11 €	91 048.97 €	49 663.07 €	13 016.00 €	10 310.04 €	27 449.03 €
		55%sauf 4	30% sauf 4		80% pour le 4	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché

<i>Délibération n° 1 16 11 2021</i>	<i>Validation devis QUALICITÉ : mobilier urbain</i>
<i>Délibération n° 2 16 11 2021</i>	<i>Nouvelles conditions du contrat groupe assurances statutaires</i>
<i>Délibération n° 3 16 11 2021</i>	<i>Aménagement du bourg 2^{ème} tranche :</i>
<i>Délibération n°4 16 11 2021</i>	<i>Contrôle des équipements récréatifs de l'école</i>
<i>Délibération n°5 16 11 2021</i>	<i>Subventions exceptionnelles</i>
<i>Délibération n°6 16 11 2021</i>	<i>Plan de financement restauration de la chapelle St Jacques 3^{ème} tranche</i>

SIGNATURES DES PRÉSENTS

SEANCE DU 15/092021

ELUS	SIGNATURES DES PRESENTS	MOTIF D'ABSENCE DE SIGNATURE
CARRÉE Joël		
LEMOINE Gervais		
LEMOINE Virginie		
LECOUEDIC Christian		
LUCAS Isabelle		
BALAVOINE Nadine		
DAUNY Odile		
GUILLEMIN Séverine		
MOIGNO Philippe		
HAMON Patrick		Excusé A donné pouvoir à Mr Joël CARREE
MOIGNO Philippe		
MORAND Jennifer		Excusée A donné pouvoir à Mme LEMOINE Virginie